



Durée d'un divorce pour altération du lien conjugal

Par **Titoiseau**, le **19/09/2013** à **10:30**

Bonjour,

J'ai quitté mon mari il y a 13 mois suite à trop de harcèlement moral au travail et en famille. Au début il semblait accepter un divorce à l'amiable mais devant les problèmes qu'il me créait nous avons avec mon avocate opté pour un divorce à ma demande.

Une ONC a été rendue en février car monsieur s'est arrangé pour faire retarder l'audience.... Il n'a pas accepté le divorce et n'a pas pris d'avocat donc la seule issue restait le divorce pour faute ou par altération du lien conjugal.

Vu qu'il était un peu tard et difficile de faire reconnaître le harcèlement moral que j'ai subi pendant des années, j'ai laissé le temps et dans 11 mois on recommence la procédure.

La juge a accepté la date du 25 août 2012 comme date de séparation estimant que je ne pouvais pas rester sous le toit de quelqu'un qui me harcelait.

Donc il faut attendre le 25 août 2014 pour recommencer les démarches si j'ai bien compris...

J'aimerais savoir en combien de temps j'ai des chances d'être ENFIN divorcée....

A savoir que nous avons des biens en commun dont notre maison que nous avons pu vendre dernièrement et que je suis copropriétaire avec lui d'un fond de commerce qu'il continue à exploiter....

Il clame haut et fort qu'il ne pourra pas acheter ma part et qu'il préfère le mettre en vente sachant qu'il fera tout pour faire trainer l'affaire encore un maximum pour essayer de l'exploiter jusqu'à sa retraite....

Merci d'avance pour vos réponses....

Par **Titoiseau**, le **26/09/2013** à **22:47**

Up